



Le + syndical

Union Départementale du Loiret

## LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE (CDAPH)

**Mission :** M. LAMBERT indique qu'effectivement cette Commission se réunit tous les lundis toute la journée. Un lundi sur 2, il est examiné les demandes de prestations concernant les personnes handicapées jusqu'à 20 ans. Les 2 autres lundis sont consacrés aux adultes, le matin il est traité les orientations professionnelles et l'après midi principalement la prestation de compensation et l'allocation tierce personne.

**Nombre de Conseillers titulaires et suppléants :**

**CPAM : 2 suppléants**

CAF : 1 titulaire et 1 suppléant

MSA : 1 titulaire et 1 suppléant

RSI : 1 suppléant

CRAM : 1 suppléant

**Particularités :** Elle remplace :

1 - la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES)

2 - Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP)

La CPAM a 2 postes de suppléants et a obtenu de siéger, à titre consultatif, en même temps que le titulaire puisque l'Assurance Maladie est financeur.

**Nombre de réunions annuelles :** Commission se réunit tous les lundis.

Désignation le : 12 janvier 2010

Titulaires	Suppléants	Coordonnées
M.LAMBERT (FNATH) association des accidentés de la vie		

10 rue Théophile NAUDY

☎: 02 38 62 61 16 – ✉: [ud45@cfecgc.fr](mailto:ud45@cfecgc.fr)

[www.cfecgc-loiret.org](http://www.cfecgc-loiret.org)